



## TRANSCRIPTION DE MARIAGE

### CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE :

- Une des deux parties doit bénéficier de nationalité tunisienne.
- Chacune des deux parties soit libre de toutes interdictions légales.
- Le mariage a été établi conformément à la réglementation belge.

### DOCUMENTS À FOURNIR :

- A BRUXELLES OU EN WALLONIE :

- L'original d'une "COPIE D'ACTE" **intégral** fourni par la commune et datant de **moins de 03 mois**.
- Les originaux des extraits de naissances de l'époux et de l'épouse, **en provenance de la Tunisie** et datant de **moins de 3 mois** (Arabe et Français).
- Copie recto verso de la pièce d'identité tunisienne de chacun (+ carte de séjour)
- Si conjoint(e) étranger(ère) : Copie d'une pièce d'identité + original de son extrait de naissance intégral et en français (si non acte de naissance intégral + international)
- Formulaire "transcription de mariage = إدراج زواج " dument complété en **arabe**.

- EN FLANDRE :

- L'original d'une "COPIE D'ACTE" **intégral** fourni par la commune et datant de **moins de 03 mois**.
- L'original d'une "COPIE D'ACTE" **international** fourni par la commune et datant de **moins de 03 mois**. (Sinon traduction).
- Les originaux des extraits de naissances de l'époux et de l'épouse, **en provenance de la Tunisie** et datant de **moins de 3 mois** (Arabe et Français).
- Copie recto verso de la pièce d'identité tunisienne de chacun (+ carte de séjour)
- Si conjoint(e) étranger(ère) : Copie d'une pièce d'identité + original de son extrait de naissance intégral et en français (si non acte de naissance intégral + international)
- Formulaire "transcription de mariage = إدراج زواج " dument complété en **arabe**.

**NB :** En cas de séparation des biens un justificatif venant du notaire est nécessaire.